## **TOTAL EN OUGANDA**

→ Mise en demeure

24 juin 2019

→ Assignation en justice

23 octobre 2019

→ Ordonnance de rejet (référé)

28 février 2023

## **ENJEUX**

En juin 2019, la multinationale pétrolière Total est mise en demeure considérant qu'elle ne respectait pas ses obligations légales de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux dans le cadre de son mégaprojet pétrolier Tilenga en Ouganda. Total rejetant en bloc ces accusations, les associations l'ont assignée en justice le 23 octobre 2019. Cette action en justice est la toute première sur le fondement de la loi française sur le devoir de vigilance. Face à l'urgence sociale et environnementale de la situation, c'est le juge des référés qui a été saisi par les ONG. En effet, depuis la mise en demeure qu'elles ont adressée au géant pétrolier fin juin, les associations n'ont constaté aucune évolution positive sur place et dénoncent même une pression accrue sur les populations expulsables et sur les ONG qui les accompagnent.

## **ACTEURS**

Les deux associations françaises les Amis de la Terre France et Survie, et les quatre ougandaises AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA, sont à l'initiative de cette procédure contre Total.





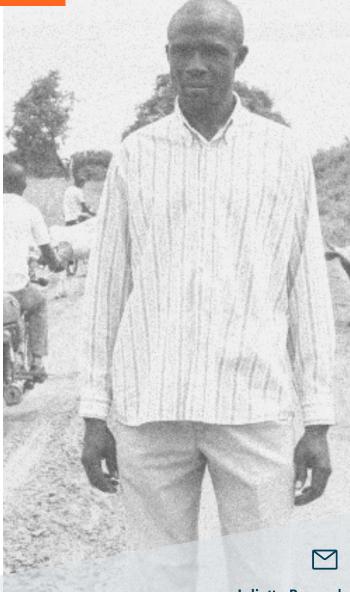












Juliette Renaud Responsable de campagne sur la régulation des multinationales juliette.renaud@amisdelaterre.org

Thomas Bart
Survie
thomas.bart@protonmail.com

Pour aller plus loin



<u>Total Ouganda</u>, Note juridique, octobre 2020

## PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

L'enquête de terrain menée par les six organisations montre que ce méga-projet pétrolier implique : l'expropriation de plusieurs dizaines milliers de personnes qui ont déjà perdu ou perdront leurs habitations, leurs terres agricoles, leurs cultures, avec en échange des compensations clairement insuffisantes qu'elles sont contraintes d'accepter souvent sous des pressions et des intimidations; - des risques considérables pour la biodiversité et les ressources en eau, puisque le projet est situé en bonne partie au sein même du parc naturel des Murchison Falls, et comprend un réseau d'oléoducs qui passera sous le Nil et traversera des zones sensibles écologiquement dans une région à haut risque sismique; - un impact évident sur le climat, avec une production d'environ 200 000 barils/jours et le plus long oléoduc chauffé (à l'électricité) du monde, pour faire transiter du pétrole visqueux sur 1445 km jusqu'à un port de Tanzanie.

Pour Thomas Bart, militant de Survie qui a coordonné l'enquête sur place, « Les impacts désastreux de ce projet se font déjà cruellement sentir pour les milliers de personnes dont les terrains et maisons sont accaparés, pour la biodiversité exceptionnelle de cette région d'Ouganda. Les écosystèmes que doit traverser un oléoduc géant sont menacés à très court terme. Il y a urgence à empêcher cela. Si l'on considère les risques de cet oléoduc dans leur globalité, on parle de dizaines de milliers de personnes qui seraient touchées par un tel projet ».

Juliette Renaud, Responsable de campagne sur la Régulation des multinationales aux Amis de la Terre France, explique: « Total a trop longtemps agi en toute impunité, nous espérons que cette action en justice marquera un tournant. Au-delà de l'urgence d'agir contre ce projet scandaleux, l'enjeu de ce premier cas judiciaire est aussi la juste reconnaissance du contenu réel des nouvelles obligations de vigilance que cette loi impose aux multinationales : ces dernières ne peuvent plus se cacher derrière de simples déclarations d'intention. Une première jurisprudence très attendue en la matière pourrait ainsi servir pour de nombreux autres cas. Nous défendrons donc l'application de la lettre et l'esprit de cette loi qui vise à renforcer la lutte contre l'impunité des multinationales ». Pour Dickens Kamugisha, directeur d'AFIEGO, « La situation sur le terrain est dramatique, avec des milliers de personnes déjà privées d'accès à leurs movens de subsistance, et aussi des dizaines de milliers d'autres bientôt affectées. Il est très difficile pour nous de défendre les droits des populations face aux injustices créées par des compagnies pétrolières comme Total qui continuent de s'associer à notre gouvernement. Notre système judiciaire ne nous permet pas de nous opposer à un géant comme Total. Les recours que nous avons déposés en Ouganda contre l'État et d'autres compagnies pétrolières n'aboutissent pas, et les ONG comme la nôtre qui défient ces intérêts économiques ont été attaquées et menacées de fermeture par le gouvernement ».

